



Comment annulé un devis ???

Par **Inaccache**, le **13/11/2009** à **16:22**

Bonjour,rrnrJ'ai signé en Juin un devis pour des panneaux solaires.rnAu fur et à mesure, que je commence à avoir des doutes sur l'entreprise concerné.rnrnJ'ai du attendre 1 mois pour avoir un tampon sur mon dossier de subvention.rnDe plus, une amie vient de m'apprendre qu'il y a environ 600€ de frais de raccordement edf.rnMais eux ne m'en ont jamais parlé et cela n'est stipulé sur le devis.rnIl a juste donné en tout petit raccordement au frais du client sans montant.rnJe les ai donc contacté et ces frais existent bien.rnrnLors de l'entretien avec le commercial, il nous a tout chiffré mais n'a jamais parlé de ces frais.rnrnDe plus, il m'avait annoncé oralement une installation pour septembre et j'attends toujours ... rnrnJe souhaite donc annulé ce devis, à savoir qu'il a été fait à la main par le commercial avec l'entête de la société.rnJ'ai reçu 4 mois après un devis informatisé mais je l'ai toujours en ma possession afin de pouvoir annulé la transaction au cas où. rnSur ce devis il est noté date de livraison : selon dossier administratif et date de pose décembre 2009.rnrnMerci d'avance pour votre aide.rnrncordialement